

Monsieur Roland LEONARD, Echevin des Travaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : le 31 mars 2011

Contact : Frédéric JACQUEMIN

Tél. : 04/367.20.33

GSM : 0498/97.89.50

E-mail : frederic.jacquemin@liege.be

Nombre de page(s) :

UNE RENOVATION COMPLETE POUR LE PONT DE HUY

L'inauguration du Pont de Huy date de 1873. Cette nouvelle construction sur la dérivation avait été décidée par le Conseil communal de la Ville de Liège. Son but était de prolonger la nouvelle voie de communication créée par la construction en 1866 du Pont du Commerce, (l'actuel Pont Albert 1^{er}). Baptisé Pont Orban, l'ouvrage fut d'emblée plus connu sous la dénomination de Pont de Huy par amalgame avec la rue de Huy à laquelle il menait (l'actuelle rue Armand Stouls). Le pont originel de 1873 fut remplacé en 1953 par un ouvrage métallique. Le Pont de Huy a toujours été une propriété de la Ville de Liège.

Une étude de 2004 avait déjà signalé l'état de corrosion de la charpente métallique, ainsi qu'une perte de stabilité de la culée du pont en rive droite. A la lumière de ces constats techniques et de la position stratégique de l'édifice pour la mobilité au cœur de la Ville, sa réfection a été programmée dans le Plan triennal de travaux.

L'objectif des travaux, qui débiteront le mercredi 6 avril, est la rénovation complète de l'ouvrage tant du point de vue de sa structure que de ses revêtements de surface. Au delà l'indispensable pérennité du pont, un soin particulier est apporté au cheminement piéton particulièrement emprunté depuis l'ouverture de la Médiacité. Le Pont de Huy constitue en outre une véritable porte d'entrée pédestre dans le quartier du Longdoz. Le budget des travaux s'élève à 1.265.000 € TVAC dont 60% subsidiés par la Région Wallonne. Le solde (40%) est pris en charge par les finances communales. Le chantier est divisé en trois phases et se déroulera jusqu'à la fin de cette année 2011.

Voici les trois phases de chantier qui composent la rénovation du pont de Huy:

Phase 1

On procèdera à la rénovation des éléments métalliques endommagés en ce compris les garde-corps. Une mise en peinture de la structure métallique est également prévue. Dès le démarrage de cette phase, le pont sera complètement interdit à la circulation automobile. Toutefois, les cyclistes et les piétons pourront continuer de le traverser. Au niveau de la circulation automobile vers le Centre-Ville, une déviation sera organisée, d'une part via le tunnel sous-fluvial, et d'autre part via les ponts de Longdoz et Kennedy.

Phase 2

Elle consiste à remplacer les appuis du pont qui se situent, de part et d'autre, sous les quais Orban et de la Boverie. Cette phase nécessitera la fermeture partielle de ces quais, pour une durée d'un mois. Durant cette période, la circulation se fera sur une seule bande. L'accès au parking de la Médiacité, rue Armand Stouls, sera bien sûr préservé. Cette phase devrait se dérouler à la fin de l'été.

Phase 3

Cette troisième phase concernera le tablier de l'ouvrage. Le périmètre du chantier inclut également les quais Orban et de la Boverie. Après démolition des éléments existants en surface, on posera une nouvelle couche d'étanchéité, une chape de protection en asphalte et on aménagera des nouveaux trottoirs. Cette phase nécessitera, au début du mois d'octobre, la fermeture complète des quais (et du pont) pour une durée estimée à deux mois. Voici les mesures prises en matière de mobilité:

- En direction du Centre-Ville: le quai Orban sera coupé à la circulation à hauteur des travaux du pont. Les automobilistes venant des Ardennes devront emprunter le tunnel sous fluvial. Ceux en provenance de la N63 (route du Condroz) seront déviés vers le Pont d'Ougrée ou emprunteront le Pont de Fragnée.
- En direction des Ardennes et du Condroz: le quai de la Boverie sera coupé à la circulation à hauteur des travaux du pont. Toutefois une déviation sera mise en place via la desserte du quai de la Boverie. La vitesse y sera strictement limitée à 30 km/h.

Durant ce chantier, tous les moyens seront mis en œuvre afin de respecter les délais. Il est néanmoins essentiel de rappeler, qu'outre les intempéries par nature imprévisibles, les travaux sont également dépendants du régime de crue de la Meuse, qui influence aussi le canal de la Dérivation. Il s'agit pour l'entreprise d'un principe naturel de sécurité, une grande partie des travaux se déroulant sous l'ouvrage concerné.

Il est enfin à noter qu'une action d'information sur les travaux a été menée auprès de la Médiacité et des différents acteurs de la zone concernée, de façon conjointe avec les services de la Police. Une signalisation de préavis annonçant les travaux et informant des déviations sera disposée tant en amont qu'en aval du chantier (notamment sur la E25, à partir de Jupille, sur le quai des Ardennes et sur la route du Condroz).